

Séance extraordinaire du 29 décembre 2018 (budget)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19h00, le 29 décembre 2018, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2
Pierre Deschênes, conseiller au district 4
Michel Dubé, conseiller au district 3
Madame Christiane Laurin, conseillère au district 6

Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, est aussi présent devant 26 personnes.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption du budget 2019
3. Période de questions
4. Levée de séance

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

346-12-2018

Suite à la constatation du quorum, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Deschênes et résolu unanimement d'ouvrir la séance.

2. ADOPTION DU BUDGET 2019

347-12-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien aura à pourvoir, au cours de l'année 2019, à des dépenses se chiffrant à trois millions six cent soixante-deux sept cent quarante dollars (3 662 740 \$), réparties comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	705 615 \$
Législation	167 152
Application de la loi	19 721
Gestion financière et administrative	391 441
Greffe	25 677
Évaluation	68 101
Gestion du personnel	6 910

Séance extraordinaire du 29 décembre 2018 (budget)

Autres dépenses	26 613	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		443 883 \$
Police	258 139	
Incendie	180 744	
Contrôle des animaux	5 000	
TRANSPORT ROUTIER		964 834 \$
Voirie	504 559	
Déneigement	400 948	
Éclairage public	38 300	
Circulation	17 305	
Transport collectif	3 722	
HYGIÈNE DU MILIEU		417 152 \$
Eau potable-traitement	32 668	
-distribution	4 332	
Eaux usées –traitement	59 039	
-réseau égout	1 591	
Gestion des matières résiduelles		
-Déchets		
-collecte et transport	88 714	
-élimination	71 000	
-Matières recyclables		
-collecte et transport	53 578	
-tri et conditionnement	27 091	
Plan de gestion	5 441	
Gestion des cours d'eau et lacs	3 000	
Protection de l'environnement	70 699	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		1 500 \$
Bureau de l'infirmière rurale	1 500	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		225 021 \$
Service d'urbanisme	138 873	
Promotion & développement économique	86 148	
LOISIRS ET CULTURE		356 320 \$
Centre communautaire	182 699	
Patinoires	30 300	
Parcs et terrains de jeux	40 045	
Parcs régionaux-quote-part	3 200	
Expositions et foires	38 801	
Bibliothèque	61 275	
FINANCEMENT		164 618 \$
Intérêts	164 618	

Séance extraordinaire du 29 décembre 2018 (budget)

AFFECTATIONS	383 797 \$
Remboursement de capital (dette)	284 400
Investissement à même les revenus	20 000
Projets spéciaux	0
Réserve – fonds dév. écon.	79 397
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	3 662 740 \$

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations sont imposés par l'adoption du règlement 771 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant trois millions soixante-dix mille quatre cent huit dollars (3 070 408 \$), répartis comme suit :

Taxes générales	
- sur la valeur foncière	1 762 615 \$
Taxes, compensations, tarification	
- Fonds, développement écon.	79 397 \$
- services municipaux	734 705 \$
- service de la dette	493 691 \$

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2019 à cinq cent quatre-vingt-douze mille trois cent trente-deux dollars (592 332 \$) répartis comme suit :

EN LIEU DE TAXE	126 787\$
Compensations terres publiques	68 382
École	7 500
Autres	
(LFM 205 - agricole)	50 000
(LFM 204 – org. de charité)	905
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	465 545 \$
Transferts	202 350
Services rendus	83 695
Imposition de droits	136 500
Intérêts, amendes et pénalités	43 000
TOTAL DES REVENUS	3 662 740 \$

ATTENDU QUE le budget 2019 est équilibré car les revenus équivalent aux dépenses et affectations, pour l'année 2019 ;

Séance extraordinaire du 29 décembre 2018 (budget)

EN CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est résolu à la majorité d'adopter le budget 2019 tel que présenté ci-dessus, le vote ayant été demandé par monsieur le conseiller J.P. Cholette avec, comme résultat :

Pour :	3
Contre :	2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions qui ne doit porter que sur le budget 2019.

LEVÉE DE LA SÉANCE

348-12-2018

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général adjoint